

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
20 décembre 2012

Le vingt décembre deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques JUMEL, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Jean-Marcel LAROY, Jackie JOUY, Patrick HERTIER, Valérie GUÉNÉ, Annie ORRIÈRE, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Marc DAVENNE, Grégoire LEVESQUE.

Absents excusés : Madame Patricia DEVILLERS, Monsieur Hervé MARTIN.

Absent : Monsieur Guillaume AUBIN.

Assistait également à la réunion : M. Serge VANDEWALLE, secrétaire de Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble du Conseil Municipal.

PRESENTATION DU DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de demander à la Société Habyss d'établir le document unique relatif à chaque poste de travail dans la Commune. Ce document reflète l'analyse des risques éventuels auxquels sont exposés les ouvriers et employés communaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Monsieur Thierry LOULIÉ-TUQUET présente le document établi par l'Entreprise.

Monsieur Thierry LOULIÉ-TUQUET étant sorti, le Conseil Municipal débat sur les différents points soumis dans le document et analyse les moyens à mettre en place pour éviter que les risques se transforment en accidents. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager les actions au cours de l'année 2013. Un point sera refait en fin d'année.

Les documents établis seront tenus à la disposition du personnel, une copie sera adressée au centre de gestion de l'Oise, au service de médecine du travail et au service de prévention des risques professionnels auxquels la Commune est affiliée.

CONTRAT HYGIENE ET SECURITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 2008 avec le Centre de Gestion de l'Oise concernant l'adhésion de la Commune au service de conseil en prévention des risques au travail (inspection du travail). La durée de cette convention est de cinq ans et prendra donc fin

au 31 décembre prochain. Il propose de renouveler cette convention pour une durée identique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Oise pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2013.

Le coût annuel, englobant la médecine du travail, est de 110.00 euros par membre du personnel et lié à la visite médicale, cette dernière ayant lieu une année sur deux.

BORDURAGE ET AMENAGEMENT PARTIEL RUE DU 34ème B.C.

Monsieur le Maire a demandé un devis estimatif concernant le bordurage de la rue du 34ème Bataillon de Chars depuis l'entrée du village jusqu'au croisement de la rue Jean Labbé, d'un côté et jusqu'à la rue de la Mare aux Saules, de l'autre côté. Cela représentant environ 260 mètres de chaussée.

Il s'agissait d'avoir un ordre de grandeur du coût envisageable. Pour affiner le projet, la commission des travaux, chemins et sécurité se réunira et une estimation plus précise, permettant le dépôt d'une demande de subvention, pourra être réalisée. Le coût actuel estimé étant d'environ 100 000 euros, il semble que ce projet pourra se concrétiser dans un proche avenir.

DEFENSE INCENDIE RUE DU STADE MUNICIPAL

Lors de la précédente réunion, il a été décidé de rechercher la solution la plus adéquate pour mettre en place une défense incendie dans le rue du Stade Municipal. Après enquête, il s'avère que cette rue est alimentée par une canalisation de diamètre 100 permettant de recevoir directement une borne d'incendie. Le coût estimé des travaux nécessaires est de 2 820.83 euros HT, 3 373.71 euros TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être accordée par les services de l'État à hauteur de 50%.

Par ailleurs, et dans le même programme, le curage de la mare aux saules, déclarée en réserve d'incendie, pourrait également être subventionné à la même hauteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis pour la mise en place de la borne d'incendie et sollicite une subvention de la part de l'État pour la réalisation des travaux. Il autorise Monsieur le Maire à en passer commande. Il sollicite, en raison de la sécurité des personnes, l'autorisation de commencer les travaux avant que la décision d'accorder la subvention ne soit prise.

REPARATIONS SUR LE MANOIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec l'Association CONCORDIA. Il rappelle les buts de cette Association : permettre à des jeunes d'horizons divers, tant sociaux et culturels que d'origine géographique de s'épanouir dans la réalisation de travaux liés au patrimoine.

Il est possible d'obtenir un premier chantier d'une durée de trois semaines pour août 2013. Les travaux confiés à l'Association pourraient concerner la remise en état du pignon du bâtiment, côté entrée du local du Comité des fêtes.

Le coût pour la Commune serait de 4 000 euros plus la fourniture des matériaux et la mise en place d'un échafaudage ainsi que les frais liés à l'hébergement (eau, électricité ...). Il est nécessaire de leur fournir un endroit où mettre des tentes et avoir accès à des douches. Le terrain de football semblant être l'endroit idéal.

Il est également possible que des jeunes du villages, intéressés par cette opération, participent aux travaux dont l'encadrement est assuré par un maître maçon auquel peut être adjoind un membre du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de l'Association CONCORDIA. Monsieur le Maire se renseignera sur le coût de mise en place d'un échafaudage et sa location.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des plans de l'ensemble du bâtiment ont été établis et transmis au C.A.U.E. Il remercie Monsieur NEGI pour la réalisation de ces plans. L'architecte en charge du dossier va pouvoir travailler sur plusieurs possibilités d'aménagement et d'utilisation des bâtiments.

TRAVAUX RUE DE LA 4ème D.I.C.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont prévus pour la réfection de la rue de la 4ème Division d'Infanterie Coloniale à l'issue des travaux de construction de la maison de retraite. Le montant estimé des travaux est 179 171.50 euros HT, 214 289.11 euros TTC.

Bien que le dossier ne soit pas encore revenu, mais suite à plusieurs contacts téléphoniques, il semble que la Banque Postale soit en mesure de prêter une somme de 180 000 euros sur ce projet, remboursable en 15 ans à un taux inférieur à 4%.

Par ailleurs, ce projet entre dans le programme subventionnable du Conseil Général de l'Oise.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser l'emprunt auprès de la Banque Postale et à solliciter une subvention pour la réalisation des travaux.

LOTISSEMENT

En raison des offres limitées en terme d'emprunt il est impossible de réaliser à la fois la viabilisation de l'ensemble du lotissement et l'achat des terrains comme cela avait été prévu.

Des aménagements sont donc à prévoir sur le programme et, notamment, autoriser les propriétaires du terrain en bordure de la rue d'Enfer à constituer et vendre trois lots conformes au schéma figurant au plan local d'urbanisme. La viabilisation de la voie permettant la desserte depuis la rue d'Enfer jusqu'à la rue de la Croisette prolongée est incluse dans le coût estimatif global ayant permis de déterminer le prix d'achat des terrains. Cela impliquera des négociations sur l'achat par la Commune, de la partie non bâtie pour la constitution d'une seconde tranche de lotissement appartenant aux mêmes propriétaires. Le coût final de l'opération permettant le calcul du prix d'achat avait été fait en comprenant la vente des trois terrains concernés par la Commune. Il y a donc un manque à gagner qu'il est nécessaire de compenser.

À ce jour, la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre d'une enveloppe gouvernementale semble pouvoir prêter une somme de 500 000 euros au taux de 3.92% remboursables sur 15 annuités.

Cela permettrait de viabiliser la liaison entre la place des Tilleuls et la rue de la 4ème Division d'Infanterie Coloniale et d'acquérir les terrains inclus dans le périmètre du lotissement. La viabilisation de la seconde tranche devant se financer avec la vente des terrains de la première tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter ce prêt et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et procéder au paiement des annuités.

REPARATION D'UN CHEMIN ENDOMMAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la collecte des betteraves pour laquelle les camions devaient passer par le chemin sujet à problèmes depuis plusieurs mois, une entente a été conclue avec Monsieur Bruno LEVESQUE.

Ce dernier prendra en charge la réparation du chemin, la sucrerie de Chevrières, pour sa part a fourni plusieurs remorques de ballast qui ont été transportées par Monsieur LEVESQUE.

Il semble donc que ce soit une affaire classée.

Le Conseil Municipal en prend acte, félicite Monsieur le Maire pour sa négociation et remercie Monsieur LEVESQUE pour la future réalisation des travaux.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Communauté de Communes demandant la création d'un quatrième point d'apport volontaire sur la Commune. Il est, en effet, fréquent que les conteneurs actuellement en place soient remplis à saturation.

Monsieur le Maire propose de les mettre en bordure de la future prolongation de la rue de la Croisette, vers le dépôt de gaz de la SA HLM ou devant le cimetière, côté place des Tilleuls.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de les mettre en place sur la place des Tilleuls.

EMBAUCHE D'UN MACON A MI-TEMPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrick DELCROIX sera en retraite à compter du 1er janvier prochain.

Pour le remplacer, la Commune d'Erquinvillers souhaite embaucher un maçon polyvalent à mi-temps et a proposé que Lieuvillers l'emploie dans les mêmes conditions. Cette solution permettra la continuité de ce qui était en place avec l'ancien maçon, à savoir : partage du temps de travail avec utilisation commune du matériel.

Actuellement nous avons reçu une candidature mais il est évident que l'embauche ne pourra se faire qu'en concertation avec Erquinvillers et après avoir fait une annonce publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette solution à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à constituer une commission d'embauche avec un ou plusieurs représentants de la Commune d'Erquinvillers.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population

Suite à la première séance de formation du coordonateur communal et à la création d'un poste temporaire d'agent recenseur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Évelyne LAURENT, au poste créé lors de la précédente réunion, du 3 janvier au 16 février 2013.

Nombre de jours d'ouverture de l'école en 2013/2014

Monsieur le Maire, bien qu'incertain que cette décision revienne à la Commune mais qu'elle appartient plutôt au Syndicat Scolaire, propose, à la demande des enseignantes, de délibérer sur le nombre de jours d'ouverture de l'école chaque semaine à compter de la prochaine rentrée, c'est-à-dire en septembre 2013. Les enseignantes, pour leur part, sont plutôt pour rester sur quatre jours et voir comment une nouvelle organisation pourra se mettre en place et surtout savoir qui prendra en charge quoi. Il est toutefois nécessaire, avant de prendre une décision de savoir quelles seraient éventuellement les participations de l'État et les conditions dans lesquelles des aides seraient accordées. Le passage à quatre jours et demi impliquant l'embauche de plusieurs animateurs, il y aura obligatoirement un surcoût à prévoir pour le Syndicat Scolaire, donc indirectement pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attendre d'en savoir un peu plus.

Utilisation du local laissé vacant dans l'ancienne école primaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association de la Main Verte l'a sollicité pour l'utilisation du local laissé vacant par l'infirmier dans l'ancienne école primaire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Accompagnement à la mise en place d'une charte d'entretien des espaces publics

Le document de synthèse des moyens mis en œuvre par la Commune pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires est présenté au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Une présentation simplifiée pourra être incluse dans le prochain « Lieuvillois », et, dès que Monsieur le Maire aura présenté ce document à la personne en charge de cette opération à la Communauté de Communes du Plateau Picard, une information pourra être insérée dans les journaux et le rapport pourra être mis sur le site Internet de la Commune.

Charte économie d'énergie

Monsieur LOULIÉ-TUQUET pense qu'il serait intéressant que soit mise en place une charte ou un challenge lié aux économies d'énergie (électricité ou eau).

Il est nécessaire de développer un peu plus ce projet qui sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Aménagement d'un parking dans la rue du Stade Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aménagement de parking dans la rue du Stade Municipal, à proximité du terrain de football afin de faciliter le stationnement des véhicules.

Cet aménagement peut s'avérer coûteux selon la méthode de réalisation. La commission travaux, chemins et sécurité évaluera les besoins et un chiffrage sera demandé avant de prendre une décision.

Valérie GUÉNÉ

. Il faudrait prévoir une réunion de la commission de fleurissement, si possible avant le début des travaux de l'an prochain.

... en janvier.

Thierry LOULIÉ-TUQUET

. Ne pourrait-on envisager l'extinction de la lumière dans les rues du village une partie de la nuit ?

... *L'éclairage nocturne avait été considéré comme étant un plus et le supprimer serait revenir en arrière, même si en cela il y aurait un respect plus évident des économies d'énergie. Dans le cadre des aménagements futurs de la Commune, et comme cela a d'ailleurs été fait dans la Grande rue, il sera possible de ne conserver l'allumage d'un réverbère sur trois. Ce sera déjà un progrès.*

L'ordre du jour étant clos Monsieur le Maire lève la séance à 0 heure 15. La date de la prochaine réunion est fixée au vendredi 1er février 2013 à 20 heures 30.